



*Comité Technique Central des Directions Départementales  
Interministérielles  
du 6 septembre 2018  
Déclaration de la CGT*

**ACTION PUBLIQUE 2022 :  
POUR LES MISSIONS, L'INTÉRÊT GENERAL,  
LES CITOYEN.NES, LES AGENTS  
D'AUTRES CHOIX S'IMPOSENT !**

*Monsieur le Secrétaire Général du gouvernement,*

La réunion du comité technique central des Directions Départementales Interministérielles intervient dans un contexte pour le moins conflictuel.

Les rapports de juin 2018 sur la préfiguration de l'agence nationale de la cohésion des territoires et du comité action publique 2022 comme les orientations budgétaires du projet de loi de finances 2019 confirment l'entreprise de démolition de la Fonction publique, des politiques publiques, des services, de l'emploi et des agents publics. Depuis plus d'une décennie, la transformation régressive, conséquente et incessante, de l'action publique entreprise notamment au titre de la Révision Générale des Politiques Publiques, puis de la Modernisation de l'Action Publique et, aujourd'hui, du chantier Action Publique 2022, n'a rien apporté et n'apportera pas les réponses à la crise qui ne cesse de frapper la société française.

Vous proposez des politiques de transformations en profondeur de notre modèle de société. Vous entendez sabrer les missions et livrer aux intérêts privés, aux lobbies et aux plus riches des pans entiers de l'action publique qu'elles soient sociales ou dédiées à la protection des populations comme de l'environnement.

Bien au contraire, à l'opposé des politiques actuelles, la CGT réaffirme que l'action publique et la fonction publique sont des outils indispensables au service de la satisfaction des droits, des besoins fondamentaux, de la démocratie, de l'émancipation humaine, de la mise en œuvre d'une autre logique de développement articulant reconquête des activités et de l'emploi industriel et transition écologique, d'un développement humain durable qui doit permettre aux générations d'aujourd'hui de vivre décemment sans compromettre cette même possibilité pour les générations de demain.

Autant de responsabilités qui incombent aux pouvoirs publics et qui ne sauraient être mises en œuvre par le privé (cf. scandale Lactalis).

*Monsieur le Secrétaire Général du gouvernement,*

Le comité technique central des DDI de ce jour est dédié à la « présentation » d'une des deux circulaires du Premier ministre en date du 24 juillet 2018 relative à l'organisation territoriale des services publics.

La CGT ne peut imaginer qu'il s'agisse d'une simple et seule lecture collective de cette circulaire, par ailleurs corrélée à celle portant sur la déconcentration et l'organisation des administrations centrales.

Une fois de plus, c'est durant la période estivale, de manière autoritaire et à marche forcée, que les pouvoirs publics et plus particulièrement le Premier ministre ont publié ces deux textes, dans un grand mépris : sans aucune discussion avec les organisations syndicales comme avec les personnels à qui on promet pourtant des plans sociaux dans certains services.

Mesurez-vous à quel point les orientations contenues dans ces textes sont sources de mal être et de souffrance au travail, de dégradation de la vie au sein et en dehors du travail et des conditions de travail, pour une grande partie des personnels des DDI notamment ?

Ces deux circulaires sont mortifères pour l'avenir des services publics et de la fonction publique dès lors qu'elles s'inscrivent dans une logique d'austérité généralisée et accélérée.

Elles préconisent la dépossession et le rétrécissement du périmètre de la puissance publique par l'abandon, la privatisation, l'externalisation, le transfert, la délégation, la liquidation, le regroupement, la mutualisation de services publics de pleine compétence et de proximité implantés sur nos territoires, notamment les directions départementales et régionales interministérielles dont vous n'avez pourtant cessé de nous louer le bien-fondé et la pertinence...

La CGT vous entendra donc avec beaucoup d'intérêt sur votre vision de l'évolution des DDI. Qu'en est-il par exemple des DDCS, des DDCSPP et des DRDJSCS dont la disparition est annoncée ? Qu'en est-il également des rapprochements DDT-M et DDCS-PP ? En DDT-M, comment pouvez-vous envisager que les agents des services d'économie agricole attendent sereinement d'être très probablement déplacés, à terme, vers les antennes régionales de l'agence de services et de paiement ? Quel maintien des compétences des agents dans les territoires et quel accompagnement des agriculteurs ? Quant à l'instruction des taxes d'aménagement et des aides à la pierre, quel mépris d'envisager une nouvelle réforme après celle de l'instruction des actes d'urbanisme en juillet 2015, majoritairement redonnée aux collectivités locales et qui a laissé sur le carreau des dizaines d'agents dans chaque DDT-M !

Que dire enfin du mécanisme d'intéressement aux économies réalisées, proposé avec beaucoup de cynisme ! Cette mesure comme tant d'autres est irrecevable !

*Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,*

La CGT considère que ces deux circulaires inacceptables doivent être retirées par le Gouvernement.

La CGT souligne par ailleurs que les dispositions envisagées au titre notamment d'une plus grande déconcentration budgétaire, de processus de modularité et de mutualisation de services, sont attentatoires à la dimension nationale des politiques publiques dévolues à la fonction publique de l'État et aux principes d'égalité de traitement des administré.e.s, d'accessibilité et de continuité du service public.

Pour la CGT, la métropolisation des territoires n'est pas une réponse adaptée à l'intérêt général des populations d'autant plus qu'elle se traduit par la disparition de services publics de pleine compétence et de proximité.

**Pour conclure la présente déclaration, la CGT revendique :**

- **Le retrait des deux circulaires,**
- **La réalisation d'un bilan contradictoire des réformes initiées au titre notamment de la Révision Générale des Politiques Publiques, de la Modernisation de l'Action Publique, des différentes lois de décentralisation,**
- **L'ouverture d'un processus de négociations devant entre autres porter sur :**
  - **l'évolution des missions et leurs conditions de mise en œuvre,**
  - **l'organisation des services publics du niveau national aux niveaux déconcentrés,**
  - **l'octroi des moyens nécessaires à la mise œuvre des missions (budget, plan pluriannuel de recrutement, formation professionnelle...),**
  - **le renforcement et la gestion nationale des droits et des garanties des personnels,**
  - **d'obtenir toutes les informations nécessaires à l'organisation des relations sociales tant au niveau national que dans les territoires.**

En tout état de cause, tous les CT compétents (ce CT central et les CT locaux des DDI, les CT Ministériels et les CT des directions régionales) doivent être saisis. La CGT n'admettra pas que lesdits CT dont nous vous rappelons qu'ils sont compétents en matière de missions et d'organisation des services, ne soient saisis que pour information, sans prise en compte des revendications exprimées.

La CGT va réunir les personnels et exigera partout le maintien des missions et des services et des garanties pour le respect des droits des agents.

## Compte rendu du Comité Technique Central des DDI du 06 septembre 2018.

### **LA DESTRUCTION ET LA PRIVATISATION DES MISSIONS ET DES SERVICES PUBLICS SONT BEL ET BIEN EN MARCHÉ !**

Le comité technique central des Directions départementales interministérielles était bel et bien convoqué avec pour seul point inscrit à l'ordre du jour la présentation de la circulaire du 24 juillet 2018 portant sur l'organisation territoriale des services publics.

Cette réunion était présidée par Marc Guillaume, secrétaire général du gouvernement, en présence de Thomas Cazenave, délégué interministériel à la transformation publique, et Claude KUPFER, Préfet chargé, au titre du chantier action publique 2022, de l'organisation territoriale des services publics.

Clairement, nos interlocuteurs s'inscrivent totalement dans l'entreprise de démolition des services publics et plus particulièrement de la fonction publique. De manière irrecevable, ils ont tenté de s'appuyer sur la pseudo consultation nationale des personnels et des citoyens lors des forums de l'action publique (quelques milliers de réponses seulement) pour justifier les contenus de la circulaire. Ils ont clairement réaffirmé les orientations de celle-ci : liquidation de politiques publiques (politiques sociales et familiales, handicap, jeunesse, sport, transports, environnement, contrôles...), nouvelles répartitions de compétences entre l'Etat, les opérateurs et les collectivités territoriales, toujours plus de déconcentration, de modularité et de mutualisation ... (cf. déclaration liminaire)

A l'évidence, la généralisation et l'aggravation des politiques d'austérité constituent l'objectif premier des pouvoirs publics, y compris dans la réaffirmation de l'objectif de suppression d'au moins 120 000 emplois (50 000 à l'Etat et 70 000 dans les collectivités territoriales).

La délégation CGT<sup>1</sup> a clairement affirmé son opposition aux orientations poursuivies et a réitéré, à plusieurs reprises, sa demande de retrait des circulaires.

Elle a demandé que les comités techniques territoriaux et ministériels soient saisis autant que de besoin afin que des processus de discussions et même de négociations soient ouverts sur, notamment, un ensemble de propositions et de revendications portant sur les missions, l'organisation des services publics, les moyens devant être dévolus, les conditions de vie au et hors travail des personnels. Ces instances doivent être saisies en amont de toute prise de décision.

Rejetant une logique d'accompagnement des personnels au titre des évolutions envisagées, la CGT a exigé, dans l'intérêt des agents comme des usagers, le maintien et le renforcement du statut général des fonctionnaires, un plan de titularisation des agents non-titulaires, un plan pluriannuel de recrutement et de formation.

La CGT a aussi rappelé la nécessaire revalorisation des traitements (valeur du point d'indice).

La CGT a indiqué qu'elle s'oppose à la mise en œuvre de tout plan social consistant à contraindre les personnels qui perdraient leur mission à des mobilités fonctionnelles et/ou géographiques forcées, à rechercher d'éventuels postes dans les deux autres versants de la Fonction publique voire même à opter pour un départ dans le secteur privé. Dans ce cadre, la CGT a rappelé son opposition aux logiques de la loi mobilité qui offrait la possibilité pure et simple de licencier des fonctionnaires.

---

<sup>1</sup> (composée de représentants exerçant leurs missions en DDT-M, DDCS, DDPP et DDCSPP mais également en DRDJSCS comme en Préfecture)

A l'opposé de la conception de M. Cazenave d'une proximité reposant sur la polyvalence très large des services et des personnels, la CGT a réaffirmé la nécessité en tout point du territoire de disposer de services de pleine compétence et de recruter des fonctionnaires qualifiés et formés.

En conclusion de la réunion, le Secrétaire Général du gouvernement s'est contenté d'indiquer qu'il informerait les plus hautes autorités de l'appréciation portée par les organisations syndicales sur le contenu de la circulaire, les propositions et les revendications présentées.

Il a également indiqué qu'il proposerait aux ministères que les comités techniques ministériels soient réunis. Il s'est refusé à ce stade de prendre d'autres engagements.

Clairement rien ne permet, au terme de ce comité, de lever les craintes des agents quant à leur devenir. S'agissant des mobilités potentielles, le Secrétaire Général du gouvernement ne s'est pas exprimé ! Dont acte.

Il n'a pas répondu aux revendications de la CGT quant à l'avenir des missions, leurs conditions de mise en œuvre, les moyens devant être alloués, les conditions de vie au et hors travail des personnels.

**Dans un tel contexte, la CGT appelle les personnels à se mobiliser, le MARDI 9 OCTOBRE, par la grève et dans les manifestations pour imposer d'autres choix.**

